Commune de Vialas

> Elaboration du PLU



> Réunion publique N°1 - Procédure 21 juillet 2016







> La procédure d'élaboration du PLU









Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les fondements:

- > La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 définit de nouvelles modalités pour l'établissement des documents d'urbanisme.
- > Les PLU se substituent aux POS pour fixer les règles d'utilisation et d'occupation des sols.

>POS : une logique de zonage >PLU : une logique de projet

> Le PLU est fondé sur l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grandes orientations du développement communal pour les 10 à 15 ans à venir.





Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- > Principe de solidarité : assurer la mixité sociale.
- > Principe de renouvellement urbain : assurer en priorité l'évolution de la ville sur elle-même par reconstruction, recyclage des ressources bâties et foncières, plutôt que par extension. Il s'agit de limiter l'étalement urbain et d'économiser la ressource foncière.

Les principales lois complémentaires :

- > La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003.
- > La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
- > La loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.





Objectif du PLU

L'objectif principal du PLU est de continuer à fixer le droit des sols mais il doit, avant tout, définir et permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement de la commune.

Ce dernier doit s'entendre comme une réflexion globale allant au delà du seul découpage du territoire en zones.









Elaboration : une procédure normée

- > Elaboration du PLU à l'initiative et sous la responsabilité de la commune,
- > Consultation des personnes publiques associées (préfecture, département, chambres consulaires, associations agréées, etc.) pour information (PAC) et avis + contrôle du document par les services de l'Etat sur le fond et sur la forme.
- > Concertation de la population,
- > Débat du PADD, arrêt du projet de PLU au conseil municipal,
- > Enquête publique
- > + Evaluation environnementale.





Les documents de portée supérieure

Loi Montagne

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Schéma de COhérence Territoriale du Pays Cévennes

Charte du Parc National des Cévennes

Liste non exhaustive

Principe de compatibilité





Rappel de la procédure PLU

Réunion publique Réunion publique Réunion publique (21/07/2016) Été 2016 Été 2018 Hiver 2017 Été 2017 **Hiver 2018** 1. 2. 5. Flaboration du Consulta-Diagnostic / **PADD** Appro-Etat Initial de dossier de PLU bation du tion des l'Environnement pour arrêt PPA / PLU Concertation enquête publique Évaluation Environnementale

Evalue les atouts, les faiblesses, les opportunités du territoire communal: dégage les enjeux.

Définit le projet communal sur 10 à 15 ans.

Spatialise le projet, définit règlementairement les modes d'occupation et d'utilisation des sols

Permet d'apporter au document les derniers ajustements





Contenu du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORT DE PRÉSENTATION



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



RÈGLEMENT ET DOCUMENTS GRAPHIQUES



ANNEXES INFORMATIVES





> Merci de votre attention







